

Département  
Haute Loire

**E X T R A I T**  
**du Registre des Délibérations du Bureau**  
**de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon**

Séance du 4 juillet 2023

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2023	<u>Conseillers en exercice</u> : 11
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 6
<b>Délibération n°</b> : 2023-07-03B	<u>Pouvoirs</u> : 0
	<u>Excusés</u> : 5

Objet : Création d'un emploi permanent (agent titulaire)

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 4 juillet 2023 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 Impasse du Forum de Corsac à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

**Communauté de communes Pays de Montfaucon** : SOUVIGNET Bernard  
**Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay** : PALHIÈRE Jean-Louis  
**Communauté de communes Montagne d'Ardèche** : VALETTE Charles  
**Communauté de communes Mézenc Loire Meygal** : DELABRE Philippe  
**Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron** : MONTAGNON Jean-Philippe

Excusés :

**Communauté de communes du Haut-Lignon** : BROUSSARD Olivier  
**Communauté de communes Loire Semène** : ARNAUD Sébastien  
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André  
**Communauté de communes des Monts du Pilat** : BONNEFOY Régis  
**Communauté de Communes Ambert Livradois FOREZ** : SAVINEL Jean

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIÈRE

Monsieur le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Président indique qu'en vue de la mutation d'un agent titulaire occupant les fonctions d'encadrant technique d'insertion, actuellement mise à disposition auprès de l'EPAGE par le SIVOM DES CHATEAUX, il est nécessaire de créer un emploi permanent. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique, cadre d'emploi des adjoints techniques, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

- **Le Bureau, après en avoir délibéré,**
  
- **Décide de :**
  - créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique. à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
  - modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
  - inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, article 64111

Fait le 4 juillet 2023, à Brives-Charensac

Tous les membres présents ont signé au registre.

**Le Secrétaire de séance**

**Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,**

**Jean-Louis PALHIÈRE**

**Jean-Paul BRINGER**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État